GRAND PRIX DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

REGLEMENT

- PARTICIPATION: ouverte aux catégories Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, licenciés FFC ou avec un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an. Inscription obligatoire sur le site ffc pour les licenciés ou par email à mousquetaires.cyclistes@gmail.com pour les non licenciés.
- 2) <u>RETRAIT DES DOSSARDS</u>: 9h: retrait des dossards et émargement des feuilles d'inscription à l'Espace Culturel et de Loisirs de Gignac.
- 3) **DEPARTS ARRIVEES**: AV du Mas Salat à Gignac. Premier départ à 10h00.
- 4) EPREUVES:

10h Début des épreuves de vitesse chronométrée.

- Un Sprint de 60m, départ arrêté pour les catégories Pré-licencié, Poussins et Pupilles.
- Un Sprint de 80m, départ arrêté pour les catégories Benjamins et Minimes.

14h00: Départ des épreuves de régularité.

Pré-licenciés: 1 tour de circuit et Poussins: 2 tours de circuit.

Pupilles: 6 tours de circuit
Benjamins: 10 tours de circuit
Minimes: 20 tours de circuit

- OBLIGATIONS: Les concurrents doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux dans les communes traversées. Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Il devra être licencié FFC, Il devra avoir pris connaissance de la règlementation en matière d'assurance concernant les manifestations sportives. Il devra porter un casque dès le contrôle de départ et cela tout au long de l'épreuve. Il devra se conformer à la règlementation fédérale F.F.C. .
- 6) ACCEPTATION DU REGLEMENT: Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.
- 7) **ASSURANCES** : Les Mousquetaires Cyclistes Pradéens, organisateur de «Grand Prix Cycliste du département de l'Hérault », ont souscrit une assurance auprès de la FFC.
- 8) <u>LA C.N.I.L. ET INTERNET</u>: Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de réserve et de rectification aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer en vous adressant au club Mousquetaires Cyclistes Pradéens. Le participant accepte expressément que ces informations soient utilisées à des fins statistiques. Les Mousquetaires Cyclistes Pradéens se réserve le droit de communiquer les dites informations à des tiers, sauf avis contraire de la part du participant.
- 9) <u>DROIT D'IMAGE</u>: J'autorise expressément les organisateurs de «Grand Prix Cycliste du département de l'Hérault», ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles je pourrai apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.
- 10) <u>TOUTES RECLAMATIONS</u> devront être présentées par écrit aux arbitres au maximum 1h après la publication des résultats.